

Services privés

SOS Psychiatrie

Association privée créée en 1986, à l'origine département de SOS Médecins, elle traite les urgences psychiatriques à domicile à Paris
Psychiatres libéraux conventionnés (avec dépassement d'honoraires).

Téléphone : 01 47 07 24 24

Standard 9h-18 h, 7j/7 non spécialisé, prend le motif, le téléphone et l'adresse puis transmet au psychiatre de garde.
Le psychiatre rappelle dans la journée (il n'y a pas de psychiatre de garde la nuit) et décide de la nécessité ou non d'une visite à domicile.

Si une visite n'apparaît pas nécessaire, **le psychiatre donne téléphoniquement des conseils ou des adresses.**

S'il décide avec l'appelant de se déplacer, **le coût de la visite du psychiatre à domicile est de 200 à 250 euros partiellement remboursé** (base de remboursement sécurité sociale environ 50 euros puis mutuelle éventuelle).

Délai d'arrivée : entre 1 h et 6 h.

À domicile, la visite dure en moyenne 45 mn à 60 mn. A l'issue de la visite, soit le maintien à domicile est gérable ; une ordonnance est faite et le relai est passé par courrier au médecin traitant ou au psychiatre où une hospitalisation est nécessaire ; le psychiatre l'organise : il appelle les structures d'hospitalisation publiques ou privées pouvant admettre le patient puis une ambulance, souvent via le SAMU. Si une hospitalisation sans consentement est nécessaire, le psychiatre rédige le premier certificat.

UNIPSY

Inscrivez-vous sur leur site ww.unipsy.fr, répondez à un questionnaire rapide et donnez vos coordonnées, vous obtiendrez le numéro du psychiatre.

- Examen psychiatrique à domicile

UNIPSY vous envoie un psychiatre pour une consultation à domicile.

Si votre proche est atteint de troubles psychiques graves, méconnaît son état et refuse de se soigner : une mesure d'hospitalisation sans son consentement s'impose. Le psychiatre organise cette hospitalisation ainsi que le transport en ambulance vers un centre spécialisé.

Transfert vers un service spécialisé

UNIPSY possède un réseau d'ambulanciers qui ont l'expérience des personnes souffrant de troubles psychiatriques.

Le transfert est assuré par des ambulanciers et le psychiatre accompagne le patient jusqu'au service adapté.

La présence du proche aux urgences est obligatoire s'il s'agit de soins sous contrainte.

Le psychiatre établit le contact avec l'équipe médicale, qui reçoit le certificat et hospitalise le patient.

Coût : entre 230 et 300 euros + coût de l'ambulance